



Dégâts des eaux et menace des voisins

Par Hellburn

Bonjour,

Je viens vers vous pour un problème.

Cela fait plusieurs mois que nous avons eu de nombreux soucis d'eau. Dans l'ordre :

- Cumulus qui a explosé et inondé nos voisins (le propriétaire est venu le changer)
- Inondation due à une conduite bouchée (débouché par un plombier)

et depuis 2 semaines, le plafond des voisins est tombé suite à une poche d'eau et il semblerait qu'il y est une fuite à l'intérieur des murs et que le cumulus est été mal installé... Bref nous avons fait le constat et j'ai essayé plusieurs fois de contacter mon assurance mais que je n'arrive jamais à joindre... J'ai même passé 1h30 au téléphone pour que l'on me raccroche au nez... Je me suis déplacé sur place mais il ne pouvait me recevoir faute de personnel...

Aujourd'hui les voisins nous menacent " de s'énerver" si demain il n'y a rien de fait car cela fait 10 jours que cela dure (je vais aussi contacter ma régie et le propriétaire demain car il n'était pas chez lui)...

Sauf que je n'apprécie pas les menaces des voisins... C'est un appartement qu'il ont transformé en air BNB et ils ne peuvent pas le louer et je comprends qu'ils soient énervé mais nous essayons de faire notre maximum... Je travaille en école et je suis sur les même horaires que l'assurance donc j'arrive difficilement à trouver un créneau pour les contacter et mon compagnon à deux emplois...

J'essaye de faire mon maximum et je suis a bout car je suis déjà en dossier de surendettement, on essaye de joindre les deux bouts et je dis pas que ce problème n'est pas grave mais on essaye de vraiment faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire avancer le dossier...

Cette voisine maintient aussi que le cumulus que le propriétaire est de notre faute et que cela est à notre charge... Sauf que nous sommes locataires et que c'est notre propriétaire et son plombier qui ont installé le nouveau cumulus...

Bref, je suis fatigué, perdu et inquiet de ces menaces car je ne sais pas ce qu'ils veulent faire... A ce sujet, si les voisins continuent de nous menacer et nous contacter de manière véhémement sur nos portables, est-ce que nous avons un recours ou moyen de nous protéger ?

Bien cordialement

Yanis

Par ESP

Bonsoir

Cas bien compliqué effectivement.

Avez vous fait une déclaration à votre assurance ou seulement essayé de les joindre?

En premier lieu, prenez contact avec l'ADIL. Ou l'ANIL.

Par Hellburn

En fait nous avons fait une première déclaration de sinistre ainsi que nos voisins mais cela n'a rien engagé. Depuis, j'ai essayé de recontacter mais en vain...

Là, la voisine nous dit que c'est notre responsabilité, qu'on va devoir lui rembourser les dégâts et qu'elle risque

fortement de monter un dossier judiciaire contre nous...

Ce à quoi je lui ai répondu que je ne pouvais pas travailler à la place de l'assurance et que j'essayais de faire mon maximum. Je travaille en école et je suis sur les horaires des banques et donc c'est difficile de trouver un moyen de les joindre...

Et mon compagnon pareil...

J'ai très peur d'une procédure judiciaire car apparemment l'appartement n'est pas aux normes sur d'autres points mais le propriétaire s'en fiche...

J'ai peur de me retrouver à la rue...

Par Janus2

Bonjour,
Avez-vous rempli avec votre voisin un constat amiable que vous avez chacun envoyé à votre assurance ? Si oui, ce sont les assurances qui vont se débrouiller entre elles, ce n'est pas à vous de régler le problème.
Le cas ici risque d'être un peu compliqué à régler car il va être difficile d'établir les responsabilités. En effet, le propriétaire peut être tenu responsable et dans ce cas, c'est son assurance à lui qui devra intervenir (s'il en a une), mais aussi le professionnel qui a installé le cumulus si une négligence est démontrée et enfin vous-même, locataire.

Par Hellburn

Bonjour Janus2,

Le constat à l'amiable a été déclaré le jour même d'où le plafond s'est écroulé (c'est une location BNB et c'était la locataire qui avait prévenu les propriétaires). Le document a été rempli en bonne et dû forme de toute part. De plus nous avons déjà déclaré un sinistre à ce moment aussi le jour même.
Cela doit faire une dizaine de jours.

J'essaye en vain de contacter par tous les moyens mon assurance et aujourd'hui je ne suis pas allé travaillé pour cela...
J'ai encore déclaré le sinistre, prévenu le propriétaire et je vais encore téléphoner aujourd'hui...

Ce qui me gêne, c'est le fait qu'elle veut nous faire une procédure judiciaire alors que l'on est déjà dans une situation compliquée et qu'elle nous menace de devoir tout rembourser et que l'on essaie vraiment de faire notre maximum...
Surtout que c'est pas la première fois que nous avons un dégâts de eaux...

L'ancien cumulus avait explosé et coulé chez les voisins et c'était le propriétaire qui était venu le changer avec un de ces amis "plombier"... Après nous avons eu le tuyau bouché qu'un autre plombier était venu déboucher et enfin encore un problème avec le dernier cumulus qui serait mal connecté... Et qui ne serait pas aux normes (selon un autre plombier)..

Aujourd'hui j'ai peur que l'on doit déménager ou bien que l'on doit payer car c'est déjà compliqué pour nous et en plus je dois demain voir avec mon employeur si je peux continuer avec lui...

Je suis en stress total...

Par Hellburn

Bonjour,

J'ai enfin réussi à joindre mon assurance pour déclarer le sinistre etc et ils m'ont dit qu'ils allaient rappeler dans l'heure. Cela n'a pas été fait et je les ai rappelés... Ils m'ont dit que dû aux prochains orages, mon problème n'est pas prioritaire et que c'est au propriétaire et l'assurance des voisins de faire quelque chose... Je leur ai rétorqué que je ne payais pas d'assurance pour rien...

Ont-ils le droit de faire cela alors qu'ils m'avaient promis de me rappeler pour fixer un rdv avec un plombier sachant que j'ai un dégât des eaux ???